



DECISION N° 2022-359

**Procédure adaptée relative à l'accord-cadre  
concernant les travaux de pré-câblage informatique  
de divers bâtiments communaux.**

Direction Commande Publique et Achats  
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, il convient de conclure un accord-cadre concernant les **travaux de pré-câblage informatique de divers bâtiments communaux**.

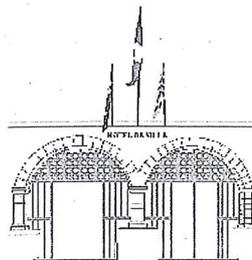
Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les moyens à mettre en œuvre, ce marché sera dit à bons de commande avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Montant Maximum HT
800 000,00 €

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du marché.

La durée d'exécution maximale de chaque bon de commande est fixée à 1 mois à compter de sa notification au titulaire.



Le délai maximum d'intervention est de 15 jours calendaires à compter de la notification du bon de commande au titulaire.

Le 23 juin 2022, l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et inséré sur le site internet de la Ville de Perpignan, fixant la date limite de remise des offres au 15 juillet 2022 avant 12 h dernier délai.

Le 24 juin 2022, un avis rectificatif a été transmis au BOAMP et inséré sur le site internet de la Ville de Perpignan, afin de prolonger la date limite de remise des offres au 18 juillet 2022 avant 12 h dernier délai.

2 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Etant conformes administrativement, il a été procédé à leur examen et analyse selon les tableaux présentés en annexes.

Critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations: Mode de calcul : (Offre/moyenne des offres) x coefficient	60,0 %
2-Valeur technique – Mode de calcul : (1-note/10) x coefficient	40,0 %

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De retenir après analyse et négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse et parfaitement conforme aux prescriptions techniques demandées présentée par la société CEGELEC PERPIGNAN, 335 rue Louis Delaunay, 66000 Perpignan, pour un montant de simulation annuelle de 91 821,52 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT pour la durée totale de l'accord-cadre (4 ans).

**ARTICLE 2 :**

Conformément à l'article R 2181-1 du code de la commande publique, le candidat non retenu a été informé du rejet de son offre, par courriel via la plateforme AWS le 02 septembre 2022.

Le candidat retenu a été informé par courriel via la plateforme AWS, le 02 septembre 2022, que son offre a été retenue.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,

Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

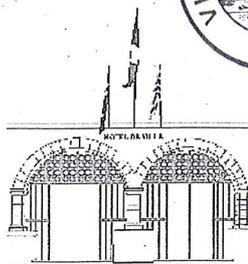
Fait à Perpignan, le 11 OCT. 2022

ID Télétransmission : 066-216601369-20221011-162427-AU-J-J

Accusé reçu le : 11 OCT. 2022

Affiché le : 11 OCT. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par son délégué l'Adjoint



TRAVAUX DE PRE-CABLAGE INFORMATIQUE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

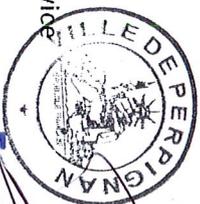
RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

PERPIGNAN, LE 11 OCT. 2022

Direction : DN  
Service :  
N° de consultation MARCO : 22MDNPA43  
TYPE DE PROCEDURE : PROCEDURE ADAPTEE  
Marché de : Travaux  
Date de publication : 23/06/2022  
Date limite de réception des offres : 18/07/2022

Fourniture

Service



Pour le Maire,  
Par subdélégation  
l'Adjoint

Francois NISSAUBAT

Nombre de lots et intitulés des lots : LOT UNIQUE

Nombre de plis reçus : 2

Date ouverture des plis : 21/07/2022

Candidatures non admises : 0

Candidatures irrégulières : 0

# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

## TRAVAUX DE PRE-CABLAGE INFORMATIQUE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Opération		80 000,00 €	
LOT UNIQUE		Estimation € HT	
Critères de sélection	Prix des prestations	coefficient : 60%	calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,6
	Valeur technique	coefficient : 40%	calcul : (1-note/10) x 0,4

CANDIDATS	Montant des Offres € HT			Note pondérée calcul : (prix / moyenne des offres) x 0,6
	A l'ouverture des plis (Fiche de simulation)	Après vérification	Après négociation	
CEGEEC	101 021,52	101 021,52	91 821,52	0,575
ORIZON INSTALLATION	74 929,60	128 280,96	99 901,20	0,625
Moyenne des Offres	87 975,56	114 651,24	95 861,36	

### 2) Valeur technique (notes à attribuer et motiver ongles suivant)

CANDIDATS	Critères		NOTE		Note pondérée calcul : (1-note/10) x 0,4
	Qualité du matériel proposé (30 points)	Méthodologie de mise en oeuvre proposée (10 points)			
CEGEEC	30	10	40	10,00	0,000
ORIZON INSTALLATION	30	10	40	10,00	0,000

#### Vérification des offres:

Les deux offres sont conformes administrativement et techniquement.

#### Offres suspectées d'être anormalement basses :

- Calcul de la moyenne des offres :  $M1 = 175.951,12 / 2 = 87.975,56$  HT ;
- Retrait du calcul des offres d'un montant supérieur à  $1,2 * M1 = 105.570,67$  HT -> Aucune offre n'est retirée du calcul ;
- Les offres inférieures à  $0,9 * M1 = 79.178,00$  HT doivent être interrogées -> La société HORIZON INSTALLATION doit être interrogée.
- Il est demandé le 8 août 2022 à la société ORIZON INSTALLATION via AWS de remplir le questionnaire permettant d'apprécier la composition de son offre et la construction de ses prix unitaires ;
- La date limite de réponse est fixée au mercredi 10 août 2022 à 12h00 ;
- La société ORIZON INSTALLATION a répondu au questionnaire et nous a informé avoir oublié par erreur d'intégrer le coût de la MO dans ses prix unitaires. La société nous a transmis un nouveau BPU et une nouvelle simulation financière d'un montant de 128.280,96 € HT.

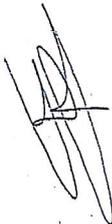
#### Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées :

RAS

Soutenance :	Aucune soutenance n'a été organisée
Déroulement de la négociation:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est demandé le jeudi 11 août 2022 aux 2 sociétés de proposer leur meilleure offre financière via la plateforme de dématérialisation;</li> <li>• La date limite de réponse à la négociation est fixée au mardi 16 août 2022 à 12h00;</li> <li>• Les 2 sociétés ont répondu favorablement à notre demande de négociation et à proposé leur meilleure offre :</li> </ul>

Entreprises	Notes obtenues par critère					Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique	Classement	Détails		
CEGELEC	0,575	1	0,000	1		0,575	1
ORIZON INSTALLATION	0,625	2	0,000	1		0,625	2

Proposition : Nous vous proposons d'attribuer ce marché à la société CEGELEC mieux disante pour un montant de simulation pour la première année de 91.821,52 € HT et un montant maximum du marché de 800.000,00 € HT

Signature directeur		Signature élu délégué	
---------------------	---	-----------------------	---

## ARGUMENTAIRE DE L'EVALUATION DE LA VALEUR TECHNIQUE

L'analyse a été réalisée au regard :

- du mémoire technique
- du cadre de mémoire technique
- des fiches techniques
- d'autres documents
- de la soutenance

X
X
X

LOT	Entreprises	Critère 1 : Qualité du matériel proposé (30 points sur 40)	Critère 2 : Méthodologie de mise en œuvre proposée (10 points sur 40)	Note /40
1	CEGELEC	<p><b>commentaire</b></p> <p><b>Points positifs :</b> L'ensemble du matériel proposé provient de constructeurs reconnus (SCHNEIDER ELECTRIC, ACOMA, etc.)</p> <p><b>Points négatifs :</b> Aucun</p>	<p><b>commentaire</b></p> <p><b>Points positifs :</b> Le mémoire technique présente la société, les moyens humains et matériels, les phosages des travaux, les références, les moyens mis en œuvre en matière de sécurité, les fiches techniques de produits proposés ainsi que la procédure de gestion des déchets.</p> <p><b>Points négatifs :</b> Aucun.</p>	40
1	ORIZON INSTALLATION	<p><b>commentaire</b></p> <p><b>Points positifs :</b> L'ensemble du matériel proposé provient de constructeurs reconnus (SCHNEIDER ELECTRIC, ACOMA, etc.)</p> <p><b>Points négatifs :</b> Aucun</p>	<p><b>commentaire</b></p> <p><b>Points positifs :</b> Le mémoire technique présente la société, les moyens humains et matériels, les phosages des travaux, les références, les moyens mis en œuvre en matière de sécurité, les fiches techniques de produits proposés ainsi que la procédure de gestion des déchets.</p> <p><b>Points négatifs :</b> Aucun.</p>	40

**ECONOMIE GENERALE DU MARCHÉ**

LOT	Désignation	ATTRIBUTAIRES	Offre de prix	Estimation MOE	Δ	Ecart %
1	TRAVAUX DE PRE-CABLAGE INFORMATIQUE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	CEGELEC	91 821,52	80 000,00	11 821,52	14,78%
			<b>91 821,52</b>	<b>80 000,00</b>	<b>11 821,52</b>	<b>14,78%</b>

